

**COMMUNE DE VALEZAN
COMPTE-RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 15 MAI 2014**

L'an deux mil quatorze et le quinze du mois de mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Véronique GENSAC, Maire,

Présents : GONTHIER Pierre, HANRARD Bernard, BUTHOD Jeff,
BERTRAND Chantal, PIROLLET Gilbert, USANNAZ Bernard,
MORIN Sébastien

Excusés : PELLICIER Guy, BROCHE Gaël, CLEYRAT Christian,
Secrétaire : HANRARD Bernard

I - URBANISME :

- Permis de construire : Mr Godefroy DE MISCAULT rénovation d'une ferme savoyarde : La DDT a émis un avis favorable ainsi que le conseil municipal.
- Déclaration de travaux : Mme Martine VILLIEN & Monsieur Christian CHENAL
Ouverture d'une fenêtre sur façade nord de leur maison principale : avis favorable du conseil municipal dans l'attente de l'avis de la DDT.

II - DELIBERATIONS :

01 – 2014 : Décision modificative N°1 Budget principal : récupération TVA machine à café auberge :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que pour pouvoir récupérer la TVA sur la facture concernant l'achat d'une machine à café pour l'Auberge, la commune doit prendre une décision modificative sur le budget 2014.

Cette opération consiste à prévoir les crédits qui s'élèvent à la somme de 711.81€ selon tableau ci-dessous :

Désignations	Augmentation sur crédits ouverts
Dépenses 2762 : Récupération TVA sur machine à café	711.81 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	711.81 €
Recettes 2188 : Autres immobilisations corporelles	711.81 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	711.81 €

02 – 2014 : AMRF (Association des Maires de France) adhésion 2014 :

Madame La Maire informe le Conseil municipal que la Commune a reçu un courrier concernant le renouvellement de l'adhésion à l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) pour l'année 2014. Cette association se fait bien l'écho des problèmes des petites communes rurales comme Valezan et ses informations sont utiles.

Après délibération, le conseil municipal :

- décide d'adhérer à cet organisme pour l'année 2014,
- Autorise Madame La Maire à payer la facture relative à cette adhésion,

04– 2014 : Maintien de la demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'aménagement d'un parking public à proximité de la Mairie.

Madame le Maire rappelle que la municipalité a délibéré le 26 septembre 2013 pour le maintien de la demande de subvention pour l'aménagement du parking à proximité de la future mairie dont les travaux sont engagés.

Par courrier en date du 28 mars 2014, le Conseil Général nous informait qu'au regard du grand nombre de dossiers en attente de financement, la Commission permanente, lors de la session du 28 mars 2014 n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour la programmation 2014.

Aussi, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour maintenir cette demande de subvention pour la prochaine session budgétaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a donné son accord afin que le dossier de demande de subvention pour le projet de parking, soit maintenu **auprès du Conseil Général de la Savoie.**

III – DIVERS :

05– 2014 : Commission communales des impôts directs :

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante que la direction générale des finances publiques de Savoie nous a adressé un courrier concernant la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans notre commune suite aux récentes élections. Elle nous suggère de leur adresser une liste comportant environ douze noms pour les titulaires et douze noms pour les suppléants remplissant les conditions pour être commissaires.

Ensuite le service des impôts nommera six titulaires et six suppléants pour la durée du mandat du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal propose la liste suivante comprenant dix titulaires et dix suppléants :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
BERTRAND Chantal	CLEYRAT Christian
USANNAZ Bernard	PIROLLET Gilbert
GLATIGNY Raymond	HERTZMANN Annick
BUTHOD Robert	BERTRAND Jean Philippe
BUTHOD Marie Cécile habite Bourg St Maurice	RONDIN Anne
FATTET Jean habite La Côte d'Aime	LIGEON Muriel habite Les Chapelles
BUTHOD PIROLLET Maryse	BUTHOD Maryvonne
PELLICIER Béatrice	CHENU Monique
HANRARD Bernard	MORIN Sébastien
GONTHIER Pierre	PELLICIER Guy

Dossiers en cours :

- ⇒ Les travaux de la mairie suivent leur cours, quelques petites modifications ont été apportées. Des tuteurs avec une plante grimpante seront mis en place au bout du parvis pour atténuer le vis-à-vis avec les voisins.
- ⇒ Un nouvel employé communal a été embauché pendant l'absence du titulaire du poste, il a commencé le fauchage ainsi que le désherbage des ruelles du village.
- ⇒ Composition des Commissions thématiques de la COVA :
 - *Mutualisation* : finances : Pierre GONTHIER Gilbert PIROLLET
 - *Développement économique* : Tourisme : Véronique GENSAC, Bernard HANRARD, Bernard USANNAZ
 - *Aménagement de l'espace* : Pierre GONTHIER
 - *Action sociale* : Véronique GENSAC, Chantal BERTRAND
 - *Culture* : Véronique GENSAC
 - *Environnement* : Véronique GENSAC, Bernard USANNAZ (cours d'eau)
- ⇒ SDIS : Comme chaque année le SDIS adresse un courrier à la mairie concernant l'augmentation de l'allocation de vétérance des sapeurs pompiers volontaires. Le conseil municipal ne désire pas appliquer cette augmentation car la dépense n'a pas été prévue au budget étant donné que le courrier est arrivé après le vote de celui-ci.
- ⇒ Election européenne : le planning de permanence a été remis aux élus.
- ⇒ L'Agence Régionale de Santé (ARS) nous a adressé un courrier de demande d'un référent sur la commune concernant la lutte contre l'ambrosie (plante nocive engendrant de nombreuses allergies sur la population). Monsieur Sébastien MORIN a été nommé référent de la commune de Valezan.
- ⇒ Route de la Lessière : Monsieur Didier VILLAUME avait adressé en septembre 2013 une demande de déviation de la route devant son chalet d'alpage pour une meilleure sécurité (mauvaise visibilité, vitesse importante des véhicules)
Après avoir étudié le projet, le conseil municipal demande quelques garanties supplémentaires quant à la réalisation de cette modification du tracé de la route :
 - *Respecter l'accès des riverains à leur propriété*
 - *Respecter la contrainte des écoulements des eaux*
 - *Respecter des bonnes techniques de mise en place des matériaux pour que le nouveau tracé soit fiable*
 - *Réaliser un nouveau bornage de la route à la charge du demandeur et promesse de signature de la régularisation de la route,*
 - *Eviter lors des travaux d'endommager la route existante en respectant l'arrêté portant accès aux véhicules dont le poids total excédant 14 tonnes est interdit sur la route de la montagne et de ne pas perturber la circulation.*

Nous allons envoyer un courrier à Mr VILLAUME lui rappelant le respect des clauses ci-dessus.

- ⇒ La corvée pour nettoyage du village aura lieu comme convenu lors du dernier conseil municipal le samedi 24 mai 2014, rendez-vous à 8h30 devant l'atelier municipal.
- ⇒ Prochain conseil municipal prévu le 19 juin 2014 à 20 heures.

Madame Le Maire,
V. GENSAC.

Le secrétaire,
B.HANRARD